

Proposition de classification des emplois du référentiel d’emplois des réserves naturelles dans la grille de la CCNA et correspondance avec le cadre d’emploi de la Fonction Publique Territoriale
10 décembre 2019

FAMILLE	METIERS DES RN	PROPOSITION DE CLASSIFICATION CCNA									CLASSIFICATION FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE														COMMENTAIRES			
											FILIERE				CATEGORIE			CADRE D'EMPLOI										
		A	B	C	D	E	F	G	H	I	Administrative	Animation	Culturelle	Technique	A	B	C	Adjoint administratif territorial	Adjoint technique territorial	Adjoint territorial d'animation	Animateur territorial	Attaché territorial	Attaché territorial de conservation du patrimoine	Conservateur territorial du patrimoine		Ingénieur territorial	Rédacteur territorial	Technicien territorial
Animation Communication	Agent d'accueil																											L'agent d'accueil est classé, par principe, en groupe B. En cas de technicité des tâches exercées, de l'autonomie laissée à l'agent dans l'exercice de ses missions , ou de la coordination d'autres salariés, il peut être classé en groupe C. Dans ce cas, et dans un objectif de cohérence, il paraît pertinent de classer les métiers d'animateurs et de gardes en groupe D à minima. Au regard de la Fonction Publique Territoriale, et dans un objectif de cohérence avec l'intégration dans la famille 'animation-communication' du référentiel des métiers des RN, la filière de préférence proposée est celle de l'animation. Les filières administratives ou culturelles peuvent néanmoins être choisies par l'autorité territoriale. Sa classification se fera en catégorie C
	Animateur EEDD																											L'animateur EEDD est classé, par principe, en groupe D. En cas d'exécution simple sans rôle de conception des produits et support d'animation, et encadré au sein d'une équipe de plusieurs animateurs, il peut être classé en groupe C. En cas d'autonomie dans la conception d'animations ou d'outils et/ou dans la négociation avec les partenaires, il peut être classé en groupe E. Au regard de la Fonction Publique Territoriale, la filière de préférence proposée est celle de l'animation et la catégorie proposée par principe est la catégorie B. En cas d'exécution simple sans rôle de conception produits et supports d'animation, et sous le contrôle direct d'un autre salarié, il peut être classé en catégorie C. Il peut néanmoins relever de la filière technique et s'adapter selon la catégorie et le cadre d'emploi.
	Chargé de communication																											Le chargé de communication est classé, par principe, en groupe D. En cas de responsabilité et d'autonomie limitées dans l'exercice de ses missions, il est possible de le classer en groupe E. En revanche, en cas de responsabilité de pôle de communication, un classement en groupe F est envisageable. Cette classification sera alors fonction du type et de la taille de la structure employeur. F possible (dans ce cas : responsable de la communication) Contour peu défini et très dépendant de la structure : nécessité de prendre en compte la taille des structures
	Responsable d'animation EEDD																											Le responsable d'animation EEDD est classé, par principe, en groupe E. Un classement en groupe F est possible avec l'intégration de la fonction d'encadrement intermédiaire (voir fiche fonction correspondante).
	Responsable Maison de RN																											
Conservation , Surveillance , Police	Agent technique																											
	Chargé d'études																											
	Chargé de mission scientifique																											
	Conservateur																											
	Garde																											
	Responsable des gardes																											
	Technicien de gestion																											
Direction , Administration , Soutien	Assistant administratif et financier																											
	Directeur																											
	Géomaticien																											
	Responsable administratif et financier																											

Positionnement de principe

Positionnement optionnel en fonction de circonstances spécifiques (à justifier)

Conservateur

Fiche ayant fait l'objet d'une réflexion congrès 2014